

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2024

Présents : M. HANON, maire-président, MM. GROUSSET, DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE, Mme ROUSSET-GOMEZ, M. SENSEBE, Mme DE MORO, M. LABORDE, adjoints, Mme PICHAREAU, M. ARENAS, Mme FOURQUET, MM. DUPOUY, CARRERE, WILS, VIVES, Mme LAMAZERE, M. COSTEDOAT, Mmes DARSAUT, MARQUEHOSSE, M. RAMALHO, Mmes JANNEL, MUSEL, DOMBLIDES, MM. CONEJERO, BERGES, DELTEIL, LABENNE, MELIANDE

Absents mais ayant donné pouvoir : Mme LEMBEZAT (pouvoir à M. DESPLAT), M. ETCHEBERTS (pouvoir à M. LABORDE), Mmes LABORDE (pouvoir à Mme FOURQUET), BOUBARNE (pouvoir à Mme ROUSSET- GOMEZ),

Secrétaire de séance : Mme ROUSSET-GOMEZ

24 – 123 - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC LA SOCIÉTÉ ADA POUR LE DÉPOTAGE DE MATIÈRES DE VIDANGE SUR LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES D'ORTHEZ

Rapport présenté par Monsieur SENSEBE, président de la régie de l'eau et de l'assainissement :

La société Adour Débouchage Assainissement (ADA) souhaite continuer à dépoter des matières de vidange issues d'installations d'assainissement non collectif sur la station d'épuration d'Orthez.

Il est donc nécessaire de renouveler la convention qui arrive à terme le 1^{er} octobre 2024 afin d'encadrer les modalités pratiques et les conditions financières liées à ce dépotage.

Après l'avis favorable du Conseil d'exploitation de la régie de l'eau et de l'assainissement qui s'est réuni le 5 septembre 2024, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le projet de renouvellement de la convention entre la société ADA et la commune d'Orthez/Sainte-Suzanne.

Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 10 septembre 2024
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.

Le Maire d'ORTHEZ,
Emmanuel HANON

Publiée le

